



Fédération
Française du
Sport Automobile

FFSA

5ème Slalom Ile de France Angerville

CIRCUIT Karting à Angerville

DIMANCHE 22 MARS 2026

REGLEMENT PARTICULIER



REGLEMENT PARTICULIER SLALOM

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA MELUN
Organise le 5ème SLALOM ILE DE France ANGERVILLE le Dimanche 22 mars 2026

Un slalom dénommé : **5ème Slalom Ile de France Angerville**
Cette épreuve compte pour : **Coupe de France des Slaloms 2026**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Ile de France sous le permis d'organisation FFSA numéro x en date du xx/xx/2026

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS=

Président du Collège des Commissaires Sportifs.	GILLES GREUET	Licence n°2653	1429
Commissaires Sportifs :	DANIEL PENICHOT	Licence n°14887	1429
	NOEMIE NORMEL	Licence n°322741	1429
Directeur de Course :	THIERRY MOREL	Licence n°4906	1442
Directeur de Course Adjoint :	JEAN-PAUL BROTIER	Licence °13533	0408
Commissaires Techniques (B au minimum) :	EMILE TENA	Licence n°124058	0305
	YVES VANACKERE	Licence n°16710	0106
Chargés des relations avec les concurrents (C) :	BRIGITTE DREAU	Licence n° 2282	0420
Chronométreurs (C au minimum) :	RAPHAEL VOISIN	Licence n°211834	1308
Médecin responsable :	SYLVAIN GODCHAUX	Licence n° 204570	1412

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 17 mars 2026 à Minuit

Publication de la liste des engagés le 19 mars 2026

Vérifications administratives : Samedi 21 mars de 16h00 à 19h00 et le dimanche 22 mars de 07h00 à 08h00.

Lieu : Bâtiment technique existant sur le circuit.

Vérifications techniques : Samedi 21 Mars de 16h30 à 19h30 et le Dimanche 22 Mars de 07h30 à 8h30

Lieu : Sur le parc concurrents

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs le Dimanche 22 Mars 2026 à 07h30

Lieu : Local du collège

Briefing des pilotes (facultatif) le Dimanche 22 mars 2026 à 08h15

Lieu : Local du collège

Essais non chronométrés le Dimanche 22 mars 2026 de 8h30 à 9h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Dimanche 22 mars à 09h40

Essais chronométrés le Dimanche 22 mars de 9h45 à 11h00 sauf incident

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Dimanche 22 mars à 11h15

Course :

- 1^{ère} manche à partir de 11h30 à 12h45 sauf incident
- 2^{ème} manche à partir de 13h45 à 15h00
- 3^{ème} manche : 15 minutes après la fin de la deuxième manche
- 4^{ème} manche : 15 minutes après la fin de la troisième manche

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le Dimanche 22 mars à l'issue de la 4^{ème} manche

Lieu : Panneau d'affichage parc des concurrents

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Parc des concurrents

Remise des prix : le dimanche 29 juin 2025 après l'arrivée du dernier concurrent de la dernière manche.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : Centre contrôle technique ACT

Route de Méreville

91670 ANGERVILLE TÉL : 0164951236

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 08h30.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir du site web : www.asamelun.com dès la parution du présent règlement.

Responsable des engagements : Mme CARDOSO Cathy Tel : 06 67 44 64 16

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le **mardi 17 mars 2026**

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les licenciés (hors TPRS) de l'ASA MELUN bénéficient d'un montant d'engagement à 110€

Les engagements seront définitivement validés dès réception des frais de participation.

Pour les titres de participation (licence à la journée/TPRS), tous les concurrents devront impérativement être munis de ceux-ci le jour de l'épreuve. Leur obtention se fait sur le site www.licence.ffsa.org

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision par mail.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 30 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle
- Sera communiqué par un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES ARTICLE

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom Ile de France Angerville se déroulera sur le **circuit de Karting d'Angerville Route de Méreville 91670 Angerville**

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Ligne de départ à la sortie des stands

Arrivée : Ligne d'arrivée sur le circuit avant l'entrée des stands

Longueur du parcours 2000 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parkings concurrents seront situés sur le parking derrière les stands.

Les parkings concurrents seront accessibles à partir de 15h00, le samedi 21 mars 2026.

Les plateaux devront être stationnés à un emplacement prévus à cet effet.

6.5P1 PARC ASSISTANCE

Le parc assistance est situé derrière les stands dont les emplacements seront attribués à votre arrivée.

Le parc assistance sera accessible à partir de 15h00, le samedi 21 mars 2026.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course, au PC course
- pendant les vérifications, au PC Course
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au PC Course

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée.

Lieu : Podium dès 07h00.

Téléphone permanence n° 07 64 09 97 23

Centre de secours le plus proche : Centre de Secours d'Etampes

Lieu : Avenue Charles de Gaulle 91150 Etampes Téléphone n° 01 60 80 76 76

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entre dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 secondes
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés le dimanche 22 mars 2026 à l'issue de la 4^{ème} manche , lieu PC course officiel et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX

Pas de remise de prix

10.2P. COUPES

Pas de coupes

10.3P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.4P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Pas de remise des prix.



REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS 2025



